PROGRAME EnVERTdissement



S'adressant à

chaque nouveau-né, chaque nouvelle construction résidentielle de 6 logements et moins recevront gratuitement un arbre d'environ 6 pieds.

et toutes les constructions résidentielles existantes de 6 logements et moins pourront bénéficier d'une

aide financière pour l'achat d'un arbre d'environ 6 pieds.

Saviez-vous que ??

La municipalité de Saint-Esprit offre un programme d'aide financière municipal qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres sur les propriétés résidentielles afin d'assurer le maintien de la végétation sur tout le territoire.

Plusieurs essences d'arbres sont disponibles, soit des arbres à petit ou à grand déploiement. Consultez les fiches techniques, sur le site internet de la municipalité, pour faire un choix éclairé pour votre propriété!

- · La plantation est offerte par le biais de la municipalité;
- Les demandes doivent être déposées avant le 30 mai de chaque année;
- La livraison des arbres est prévue à la mi-septembre;
- Formulaire de demande disponible;
- Des modalités et conditions s'appliquent.

Nous vous remercions de collaborer au VERTdissement de notre belle municipalité en vue d'en faire un endroit plus VERT pour les générations futures!



QUESTIONS?

450.831.2114

SAINT-ESPRIT www.saint-esprit.ca